

Convention de l'Alliance SwissPass (C500), annexe 2:

Annexe 2: Cahier des charges du Conseil stratégique (CS)

1 Généralités

¹ Le CS est un organe de l'Alliance SwissPass selon la C500, ch. 3.

² Le présent cahier des charges règle les tâches concrètes du CS sur la base de la C500, ch. 3.2.4.1, al. 3.

³ Les compétences décisionnelles du CS dans l'accomplissement de ses tâches résultent du règlement d'organisation, ch. 7.

2 Organisation

¹ La composition, l'élection des membres, les règles de décision, la constitution et l'organisation des séances du CS sont fixées dans la C500, ch. 3.2.4 et dans le règlement d'organisation.

² La position du CS dans l'organigramme de l'Alliance SwissPass est visible dans le règlement d'organisation, ch. 2, al. 2.

³ Le CS édicte un règlement interne qui fixe son organisation de travail.

3 Tâches du CS

¹ Les membres du CS accomplissent leurs tâches selon la C500, ch. 3.2.4.2, al. 3 dans l'intérêt de l'Alliance SwissPass.

² Selon les dispositions de la C500, ch. 3.2.4.1, le CS assume les tâches mentionnées aux ch. 3.1 à 3.4 suivants dans le respect de l'attribution des compétences du règlement d'organisation, ch. 7.

3.1 Tâches globales

3.1.1 Stratégie et planification

- a) Haute direction et haute surveillance de l'Alliance SwissPass;
- b) Définition des axes stratégiques de l'Alliance SwissPass dans son ensemble;
- c) Approbation de la planification annuelle, des budgets et des comptes annuels de l'organe de gestion pour les secteurs d'activité TP, SD national et communautés

- d) Approbation des planifications à moyen terme de tous les mandats, y compris de celui de l'organe de gestion.

3.1.2 Organisation

- a) Octroi du mandat de gestion de l'organe de gestion avec les secteurs d'activité TP, SD national et communautés et contrôle de gestion (*controlling*) de l'organe de gestion;
- b) Édiction et modification des cahiers des charges des commissions et de l'organe de gestion;
- c) Soumission de propositions d'élection de membres du CS sans siège fixe;
- d) Élection et révocation des membres des commissions;
- e) Émission d'une recommandation pour l'élection de la direction de l'association ch-integral;
- f) Soumission de propositions à l'intention de l'ensemble des participants du SD national et de l'assemblée des communautés relativement à l'élection des membres du Compliance and Governance Board;
- g) Octroi de mandats à des mandataires ou des tiers et édiction et modification des cahiers de charges correspondants.

3.1.3 Tâches opérationnelles

- a) Représentation de l'Alliance SwissPass vis-à-vis du public et d'autres partenaires;
- b) Définition et application de mesures découlant de recommandations du Compliance and Governance Board;
- c) Coordination avec l'Union des transports publics (UTP).

3.2 Section «TP»

3.2.1 Stratégie et planification

- a) Fixation des axes stratégiques en vue de la poursuite de l'harmonisation entre les communautés et le SD national ainsi qu'entre les communautés dans les domaines mentionnés dans la C500, ch. 4.2.3 et 4.2.4 sur la base des recommandations des commissions compétentes et après examen des éventuelles recommandations de l'Office fédéral des transports (OFT), de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) et de l'UTP;
- b) Promotion de l'intégration entre les communautés et le SD national ainsi que parmi les communautés en tenant compte du principe de l'équivalence fiscale et d'éventuelles recommandations de l'OFT, de la CTP et de l'UTP;
- c) Édiction des dispositions tarifaires accessoires communes et des standards selon la C500, ch. 4.2.3 et 4.2.4;

- d) Initialisation et approbation de projets communs aux transports publics sur la base des axes stratégiques.

3.2.2 Organisation

- a) Soumission de propositions à l'ensemble des participants du SD national et à l'assemblée des communautés relativement aux modifications de la C500, du règlement d'organisation et des cahiers des charges du CS et du Compliance and Governance Board.

3.2.3 Tâches opérationnelles

- a) Soumission de propositions à l'ensemble des participants du SD national et à l'assemblée des communautés relativement aux objets opérationnels de leur compétence commune;
- b) Prise de décisions sur tous les objets du secteur d'activité TP qui sont de sa compétence selon la C500 ou le règlement d'organisation.

3.3 Section «SD national»

3.3.1 Stratégie et planification

- a) Définition des axes stratégiques pour les sujets qui concernent exclusivement le SD national sur la base des recommandations des commissions compétentes et après examen des éventuelles recommandations de l'OFT, de la CTP et de l'UTP;
- b) Édiction des dispositions tarifaires du SD national dans le cadre de la C500 et en tenant compte de la responsabilité financière des entreprises de transport dans les différents secteurs et des directives de l'OFT sur l'égalité de traitement des régions;
- c) Initialisation et approbation de projets du SD national sur la base des axes stratégiques de celui-ci;
- d) Détermination de l'orientation stratégique et de la conception du *branding* du SD national.

3.3.2 Organisation

- a) Organisation de la gouvernance du SD national dans le cadre de l'Alliance SwissPass;
- b) Octroi de mandats du SD national à des mandataires ou des tiers ainsi qu'élaboration et modification des cahiers des charges correspondants;
- c) Élection et révocation des membres de l'organe de révision du SD national;
- d) Édiction et modification du cahier des charges de l'organe de révision du SD national.

3.3.3 Tâches opérationnelles

- a) Soumission de propositions à l'ensemble des participants du SD national relativement aux objets de leur compétence;
- b) Interaction avec les administrations fédérale et cantonales à l'égard des dispositions tarifaires et de la répartition des recettes du SD national;
- c) Intégration au SD national de lignes étrangères pour les cas mentionnées dans la C500, ch. 5.2.2, let. b.

3.4 Section «communautés»

3.4.1 Stratégie et planification

- a) Soumission de propositions à l'assemblée des communautés relativement aux axes stratégiques de sujets qui concernent exclusivement les communautés sur la base de recommandations des commissions compétentes et après examen des éventuelles recommandations de l'OFT, de la CTP et de l'UTP;
- b) Initialisation de projets intercommunautaires sur la base des axes stratégiques de celles-ci.

3.4.2 Organisation

- a) Édition et modifications du cahier des charges du groupe national de validation des indicateurs de consommation;
- b) Élection et révocation des membres du groupe national de validation des indicateurs de consommation.

3.4.3 Tâches opérationnelles

- a) Émission de recommandations à l'intention des communautés;
- b) Délégation de l'élaboration de conventions additionnelles aux commissions;
- c) Soumission de propositions à l'assemblée des communautés relativement aux objets de leur compétence;
- d) Soumission de propositions à l'assemblée des communautés relativement à la validation de projets intercommunautaires;
- e) Interaction avec les administrations fédérale et cantonales à l'égard des thèmes du secteur d'activité communautés.

4 Dispositions finales

¹ Le présent cahier des charges est soumis à l'approbation de l'ensemble des participants au SD national et de l'assemblée des communautés parallèlement à la C500 du 16 novembre 2018 et entre en vigueur à la même date que cette dernière.

² Toute modification du présent cahier des charges nécessite l'accord de l'ensemble des participants au SD national et de l'assemblée des communautés sur proposition du CS conformément à la C500, ch. 8.5, al. 3.